

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ED 566
« Sciences du Sport, de la Motricité et du Mouvement Humain »
12 Novembre 2020 – 10h00

Présents : MA. Amorim, B. Andrieu, F. Cottin, V. Dru, G. Guilhem, E. Hinnekens, J. Jouvrey, MP. Richoux, I. Siegler, T. Tréal, C. Thomas-Junius, G. Dietrich, V. Duquesne, B. Berret, S. Martin, D. Vitiello.

Excusés : G. De Marco, M. Desbordes, R. Guérineau, V. Michel, F. Lefebvre,
Invité : Julie Abenia

1. Point sur les inscriptions en 1ère année

Isabelle Siegler présente la liste des nouveaux inscrits (année 2020-2021) pour les trois établissements. V. Dru, B. Andrieu et I. Siegler commentent la liste des nouveaux inscrits, respectivement à l'Université Paris-Nanterre, Université de Paris et Université Paris-Saclay.

Il devrait y avoir au moins 23 nouveaux doctorants inscrits pour l'année 2020-2021. C'est un nombre correct, au regard des conditions compliquées actuelles, et dans la fourchette du nombre de nouveaux inscrits annuellement dans l'ED (entre 20 et 32 annuellement au cours des 4 années précédentes).

2. Examen des demandes de dérogation

V. Dru, B. Andrieu et I. Siegler présentent la liste des doctorants qui demandent des dérogations pour s'inscrire. Il s'agit des inscriptions au-delà de la 3^e année pour les doctorants ayant eu un financement à temps plein dédié pour faire leur thèse pendant 3 ans, et au-delà de la 6^e année pour les doctorants ayant fait leur thèse à temps partiel (sans financement dédié pour faire la thèse).

Le conseil réaffirme la nécessité que les doctorants transmettent un comité de suivi de thèse datant de moins de 6 mois avec la demande de dérogations (comme toutes les inscriptions à partir de la 3^{ème} année de thèse).

3. Programme des formations

Suite à la réflexion menée par le conseil de l'ED au cours de l'année 2020 et de l'appel aux laboratoires du périmètre de l'ED pour faire des propositions de formations, un nouveau programme des formations de l'ED a été établi. Il a été transmis aux membres du conseil avant la réunion de ce jour. Les membres du conseil sont invités à en prendre connaissance et à signaler toute erreur qui pourrait y figurer.

4. Information sur la mise à jour du RI du Doctorat à l'UPSaclay

Isabelle Siegler informe les membres du conseil que l'Université Paris-Saclay vient de modifier son règlement intérieur du doctorat, ce qui aura des répercussions sur le règlement intérieur de l'ED SSMMH pour les doctorant.e.s de l'Université de Saclay. Etant donné l'autonomie des universités, les trois établissements co-accrédités peuvent mettre en œuvre des règles différentes, dans le respect de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale en France.

L'école doctorale SSMMH devra donc prendre en compte ces règles propres aux établissements co-accrédités de l'ED lors de la mise à jour de son règlement intérieur.

5. Travaux 2021 de l'ED (Conseil + Bureau)

Isabelle Siegler présente les principaux travaux qui devront être menés au sein de l'ED en 2021 :

- Elections des représentants doctorants [années civiles 2021-2022]
- Signature de la convention de co-accréditation
- M.à.J du R.I de l'ED en accord avec les 3 universités, dont :
 - Règles de validation de la formation doctorale par les doctorant.es.
 - Règles relatives aux comités de suivi
- Refonte complète du site web suite à la réorganisation du site de l'UPSaclay

La séance est levée à 12h30



Isabelle Siegler